

Enquête auprès des parlementaires sur la Stratégie nationale contre le cancer

Rapport succinct

sotomo GmbH
Winterthurerstrasse 92
8006 Zurich

Equipe de projet :
Thomas Milic, Dr sc. pol.
Michael Hermann, Dr sc. nat.
Mario Nowak
Lorenz Bosshardt

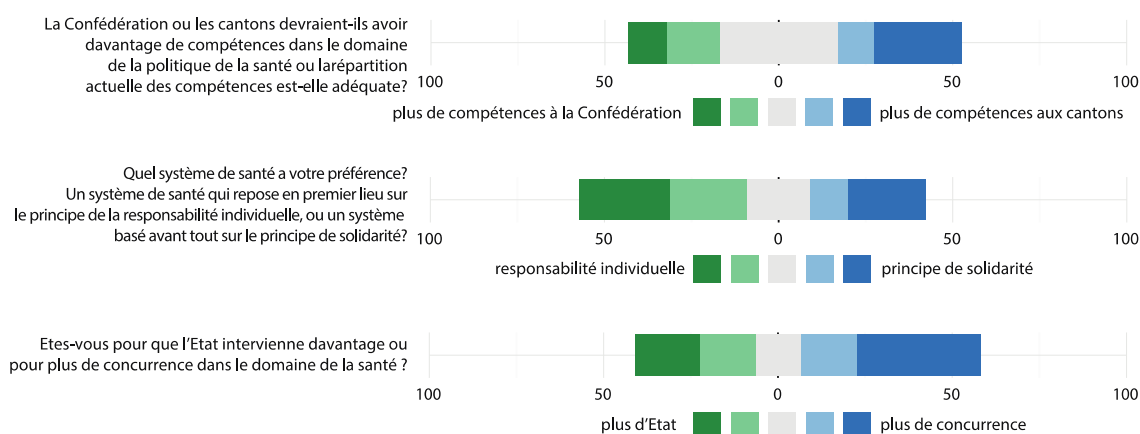
Zurich, le 20 juin 2016

L'essentiel en bref

A la demande de la Ligue suisse contre le cancer, une enquête sur des questions de politique sanitaire a été réalisée auprès de tous les parlementaires cantonaux (n=2'609) et fédéraux (n=246) entre le 1^{er} février et le 15 mars 2016. Au total, 1'057 députés cantonaux et 88 députés fédéraux y ont participé.

Dans les débats relatifs à la politique de la santé, les principales lignes de fracture au sein des parlements cantonaux suivent généralement l'opposition classique entre la gauche et la droite. Si on résume sommairement, on observe le schéma suivant : les députés à gauche de l'échiquier politique souhaitent davantage de solutions étatiques basées sur le principe de solidarité et réclament par conséquent une centralisation accrue en matière de politique sanitaire. Les députés de droite, quant à eux, défendent la position inverse : ils revendiquent la responsabilité individuelle, veulent laisser jouer la concurrence et sont fermement opposés à une « médecine d'Etat ». Les parlementaires qui se situent au centre, pour finir, adoptent une position médiane, ce qui n'a rien de surprenant. Il est toutefois intéressant de relever que, dans leur majorité, ils penchent davantage pour la concurrence et la responsabilité individuelle que pour les autres solutions (de gauche).

Figure 1 : Convictions fondamentales en matière de politique de la santé (n= environ 930)



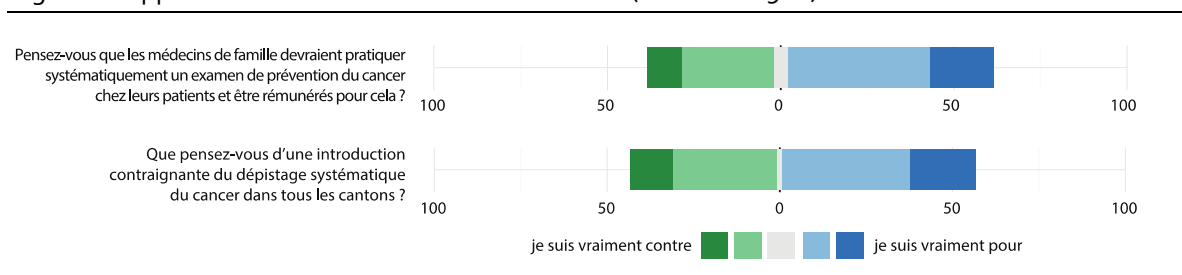
Source : Enquête de la Ligue contre le cancer. Présentation : sotomo

En ce qui concerne le type de prévention privilégié, on observe un clivage entre la gauche et la droite. A gauche, on s'accorde sur le fait qu'il faudrait encourager davantage tant la prévention comportementale que la prévention structurelle, avec une légère préférence pour la seconde. A droite, en revanche, un nombre considérable de parlementaires estime qu'un renforcement de la prévention *n'est pas nécessaire*. Par ailleurs, les députés de droite favorables à l'encouragement de la prévention en général penchent dans leur grande majorité pour la prévention comportementale, et non pour la prévention structurelle, qu'ils associent manifestement avant tout à des interdictions difficilement conciliables avec le principe de l'économie de marché cher au camp bourgeois.

Les opinions concernant les mesures *concrètes* de la Stratégie nationale contre le cancer (abordées dans le sondage) sont moins « marquées idéologiquement » que les positions de base susmentionnées. Elles sont donc – contrairement aux croyances fondamentales

hautement abstraites et, par conséquent, peu modifiables, comme le principe de la responsabilité individuelle – plus « malléables ». Mais bien souvent, elles suivent elles aussi la ligne fondamentale définie par les principes en matière de politique sanitaire, de sorte qu'il convient de ne pas surestimer le potentiel de modification de ce genre d'opinions. Les parlementaires qui se situent au centre jouent probablement un rôle déterminant dans les chances de succès de ce type de mesures : en principe, ils sont ouverts aux réformes – surtout pour les mesures relevant de la prévention comportementale –, mais uniquement pour autant qu'elles ne modifient pas trop le statu quo qu'ils ont sans doute largement contribué à forger dans leurs cantons respectifs. Par ailleurs, le principe de la *liberté d'action du médecin* semble « sacré » pour beaucoup ; pratiquement aucun parlementaire ne paraît prêt à le remettre en question. Lorsqu'une mesure visant à réformer le système s'y oppose, les chances qu'elle soit acceptée diminuent sensiblement.

Figure 2 : Approbation de diverses mesures de la SNC (n= environ 900)

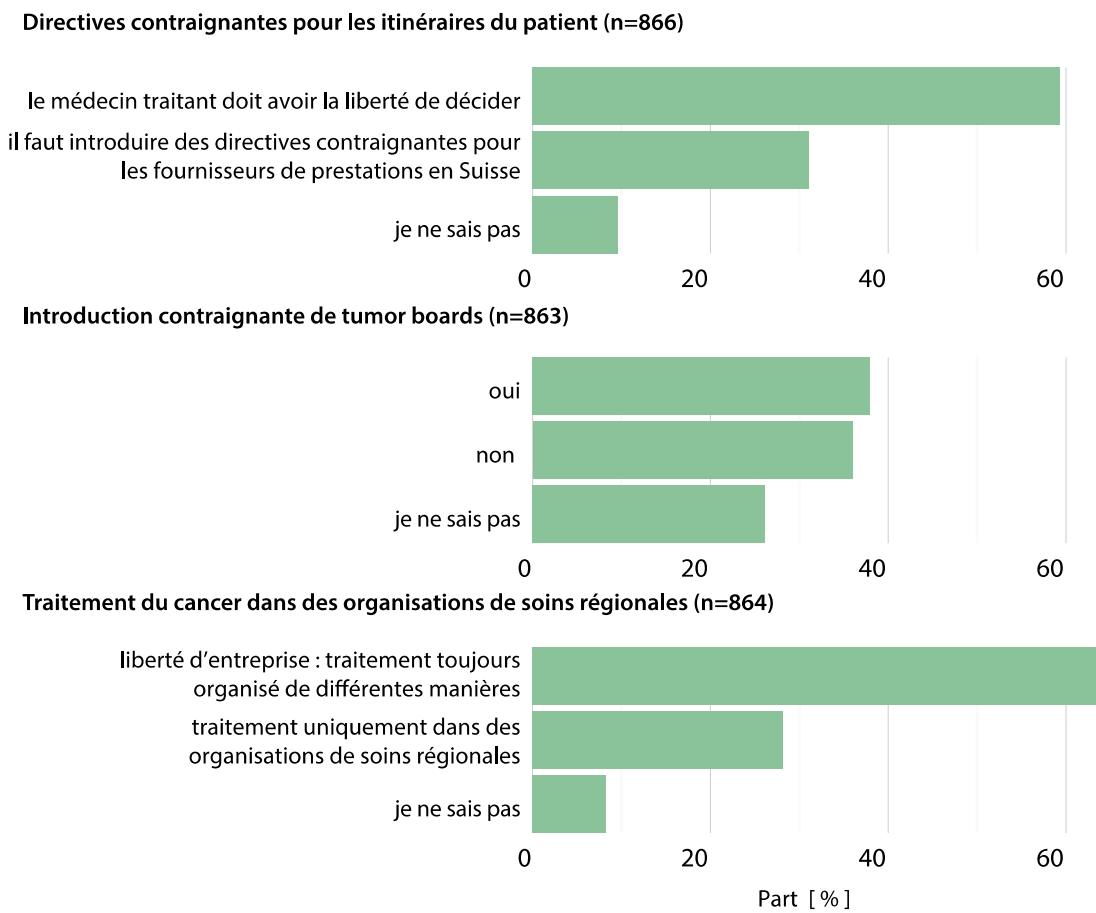


Source : Enquête de la Ligue contre le cancer. Présentation : sotomo

Parmi les différentes mesures abordées dans le sondage, c'est la prévention systématique du cancer par le médecin de famille, rémunéré pour ce faire, qui reçoit l'accueil le plus favorable. L'introduction contraignante de programmes de dépistage du cancer réunit aussi une (courte) majorité parmi les parlementaires cantonaux. Dans ce domaine, on observe toutefois des différences considérables d'un canton à l'autre. Dans les cantons où le camp bourgeois (de droite) domine, comme Zurich, le dépistage systématique est actuellement loin de faire la majorité, alors qu'il est peu contesté dans la plupart des cantons romands.

Des directives contraignantes pour des « itinéraires du patient » suscitent en revanche une forte résistance, en premier lieu parce qu'elles réduiraient la liberté d'action du médecin qui est, pour de nombreux parlementaires, véritablement taboue. Le traitement du cancer dans des organisations de soins régionales uniquement soulève encore plus d'oppositions. Pour de nombreux parlementaires, une telle démarche serait contraire à la liberté d'entreprise qui, nous l'avons dit plus haut, est majoritairement préférée à une intervention de l'Etat.

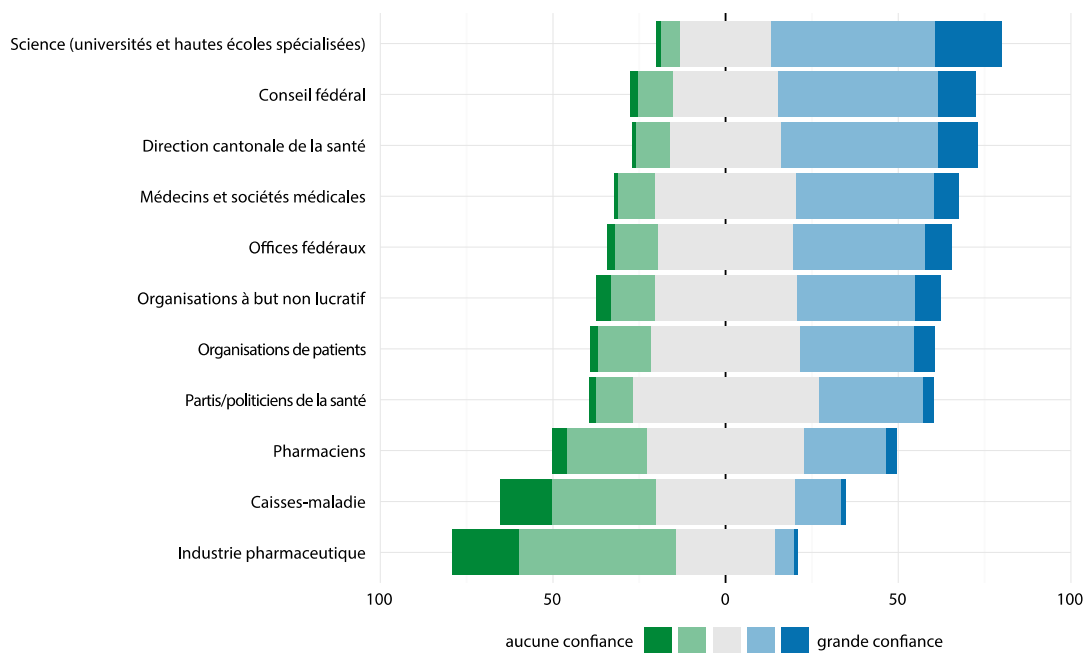
Figure 3 : Approbation de diverses mesures de la SNC (n= environ 860)



Source : Enquête de la Ligue contre le cancer. Présentation : sotomo

De manière générale, les parlementaires font largement confiance aux acteurs étatiques (ou semi-étatiques), même à droite. Le Conseil fédéral et l'OFSP, en particulier, jouissent d'une confiance élevée dans le domaine de la santé. L'industrie pharmaceutique et les caisses-maladie, en revanche, suscitent une méfiance considérable, surtout à gauche, mais aussi au centre et à droite. L'importance que les parlementaires attachent à l'expertise de politiciens *d'autres* partis est quelque peu surprenante. Les parlementaires reconnus comme des « spécialistes de la santé » possèdent donc un rayonnement qui va au-delà des frontières de leur parti.

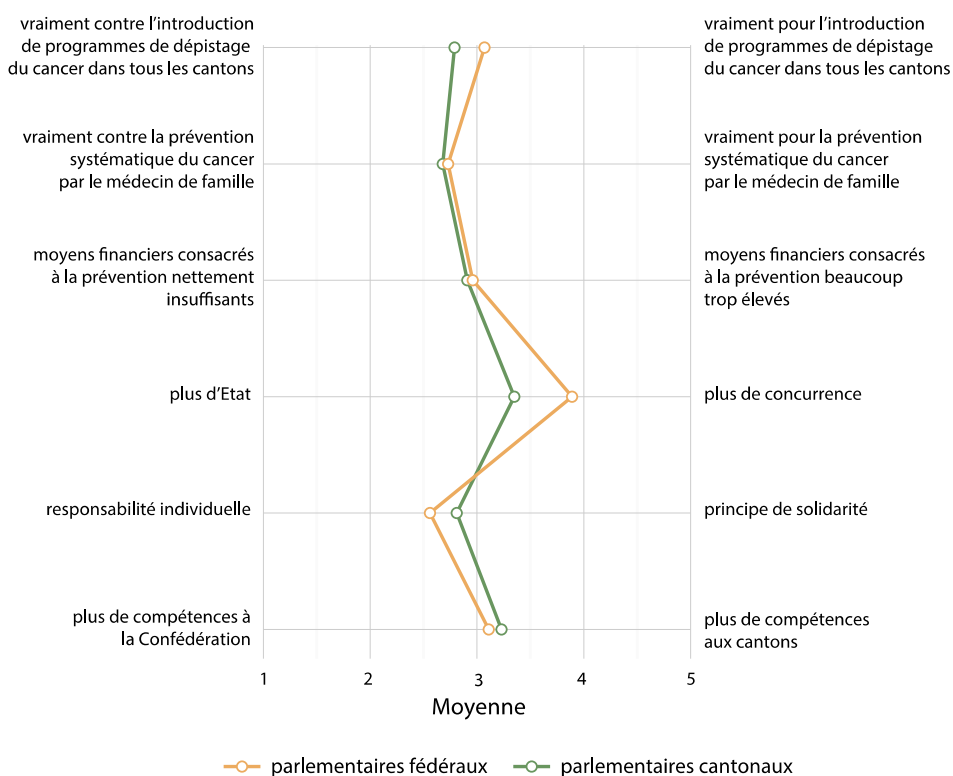
Figure 4 : Confiance accordée aux acteurs de la politique sanitaire (n=956)



Source : Enquête de la Ligue contre le cancer. Présentation : sotomo

Pour conclure, il faut souligner que la position des parlementaires nationaux en matière de politique de la santé ne diffère guère de celle de leurs homologues cantonaux. De façon générale, le Conseil national et le Conseil des Etats penchent plus à « droite » dans ce domaine, ce qui est essentiellement lié au fait que le camp bourgeois est davantage représenté au Conseil national qu’au sein des parlements cantonaux.

Figure 5 : Valeurs et mesures concrètes – Comparaison entre les parlementaires cantonaux et fédéraux



Source : Enquête de la Ligue contre le cancer. Présentation : sotomo